



## Conditions générales 2020-2021

### 1. Comment s'inscrire ?

Les dossiers d'inscription doivent comprendre :

- Une photocopie du passeport ou d'une autre pièce d'identité.
- Une photo d'identité ou deux photos pour ceux qui désirent s'inscrire à des cours particuliers ou avoir une chambre au foyer.
- Le bulletin d'inscription dûment rempli et signé, « conditions générales » signé.
- 35 € de frais d'inscription, y compris une carte d'étudiant et une attestation d'inscription,
- L'étudiant doit être âgé de 18 ans pour bénéficier des prestations de l'établissement.

### 2. Règlement de frais de scolarité

La participation aux prestations dispensées par l'établissement nécessite le règlement en euros des frais suivants :

- 2.1.** Droit d'inscription de 35€. Ce droit forfaitaire non-remboursable couvre les frais administratifs liés au cursus de l'étudiant dans l'établissement. Il s'applique à l'ensemble des activités suivies à AAA pour une période d'un an.
- 2.2.** L'étudiant aura réglé l'intégralité de la somme due à l'établissement le jour de son inscription administrative.
- 2.3.** Frais d'annulation. Si l'étudiant prend l'initiative d'annuler les cours réservés, l'établissement prélève des frais d'annulation (voir « Annulation et remboursement »).

### 3. Mode de paiement

- Carte bancaire VISA/MASTER.
- Chèque bancaire : La somme est payable en euros en France (les Traveller's check ne sont pas acceptés).
- Espèces : Le règlement en espèces s'effectue directement à l'accueil de l'établissement.

### 4. Règlement d'inscription

L'inscription est nominative. La carte d'étudiant et tous les certificats ne peuvent être cédés à aucun autre étudiant. L'attestation d'inscription ne sera délivrée qu'après le paiement intégral de la période choisie. La demande et le retrait de l'attestation doivent se faire par l'étudiant lui-même. L'attestation d'inscription sera délivrée dans un délai de 7 jours après la demande. L'école se réserve le droit de modifier les horaires de cours en fonction des disponibilités des salles de cours. Ces modifications n'ouvrent pas de droit aux remboursements des cours. Toute modification de l'emploi du temps sera annoncée 3 jours à l'avance. L'école se réserve le droit d'annuler un cours où l'effectif est insuffisant, elle s'engage à vous proposer un autre cours.

#### 4.1 Règlement de préinscription

L'école AAA à Paris peut fournir des attestations de préinscription à ses étudiants. Les frais de demande de certificat de préinscription sont de 340 euros, ce qui inclut les frais d'informations connexes, comme suit:

- ① 35€ de frais d'inscription
- ② 100€ de frais de dossier
- ③ 205€ qui représentent une partie des frais de scolarité.

### 5. Annulation et remboursement

**Une fois le règlement effectué, aucune demande de remboursement ne sera prise en compte sauf maladie grave ou décès de l'étudiant.** En cas de maladie grave, l'étudiant fournira à l'établissement un certificat médical démontrant son incapacité à suivre les cours du fait de son état de santé.

Après avoir commencé les cours, et en cas d'absence d'un ou plusieurs jours, aucun report ou remboursement ne pourra être accepté pour quelque raison que ce soit.

Le remboursement s'effectuera uniquement par chèque. Les frais d'inscription (35€) sont non remboursables.

#### 5.1 Annulation en cas de refus de visa (applicable à ceux qui font une demande de visa en dehors de la France)

##### - Inscription

En cas de refus de visa, sur présentation d'un justificatif, l'école s'engage à vous rembourser les frais de scolarité, excepté la somme de 250 euros de frais d'inscription et d'administration.

##### - Préinscription

Si la demande de visa étudiant est refusée, l'école ne pourra pas rembourser les 340€ indiqués dans 4.1. Elle pourra préparer une nouvelle fois le dossier d'attestation de préinscription pour le visa sans frais supplémentaires.

### 6. Certificat d'assiduité et Notes obtenues

Vous pouvez demander ces certificats à l'accueil en présentant votre carte d'étudiant. Le certificat demandé sera délivré dans un délai de 7 jours après la demande. Vous pouvez le retirer uniquement à l'accueil.

#### 6.1 Certificat d'assiduité (10€)

L'étudiant est tenu de suivre les cours avec assiduité. Aucun certificat d'assiduité ne sera délivré si l'étudiant n'a pas suivi les cours régulièrement. Un retard de plus de 10 minutes sera considéré comme une absence. Afin de valider le certificat d'assiduité, le taux de présence des étudiants ne peut être inférieur à 75 % des cours (date entrée en vigueur janvier 2007).

Au cas où votre taux de présence serait inférieur à 75%, à la place d'un certificat d'assiduité, une attestation de présence avec le taux de présence vous sera remise. Si vous êtes régulièrement absent (+25% d'absence par mois, et +20% d'absence par mois pour les boursiers) vous ne pourrez pas renouveler votre carte de séjour.

#### 6.2 Notes obtenues (10€)

Chaque session, l'étudiant passe un examen correspondant au DELF/DALF. Pour obtenir son relevé de notes, l'étudiant doit participer aux tests de mi-session et de fin de session.

## 7. Changement de niveau

Si vous voulez changer de niveau durant les cours, vous devez obtenir l'accord signé (fiche de changement de niveau) de votre professeur actuel et de votre futur professeur et avoir leurs signatures sur la fiche de changement de niveau.

## 8. Carte d'étudiant

Les étudiants doivent être munis de leur carte d'étudiant lorsqu'ils se présentent aux cours. Vous devez la présenter au professeur lors du premier cours. En cas de perte, vous devrez acquitter de la somme de 12 € pour la délivrance d'une nouvelle carte.

## 9. Déclaration d'absence

Un étudiant n'a aucun droit à un report de formation. Si l'étudiant est inscrit aux cours du soir, il a le droit à un report de deux cours par mois, dans le cas où son absence est justifiée.

Les absences devront être signalées par e-mail (les informations à préciser : le numéro d'étudiant, le nom, le prénom, la classe, la date d'absence et la raison d'absence) ou à l'Accueil au moins 24 heures avant le jour de votre absence. Par exemple, pour signaler votre absence ayant lieu lundi, l'étudiant doit prévenir l'établissement le vendredi de la semaine d'avant au plus tard à 17h.

Toute absence devra être justifiée par un empêchement imprévu (maladie grave ou accident grave justifié(e) officiellement par un organisme ou un établissement accrédité) et signalée à l'accueil et au professeur concerné.

## 10. Assiduité

**10.1.** Si l'absence n'est pas justifiée par un empêchement imprévu (maladie grave ou accident grave justifié(e) officiellement par un organisme ou un établissement accrédité) et si le nombre d'absences excède 4 fois pour le mois en cours, un courrier d'avertissement vous sera adressé. Au terme de 3 courriers d'avertissement, l'établissement expédie une lettre signalant votre absence injustifiée à la préfecture de votre domicile.

Au-delà de 4 absences non-justifiées, l'établissement va considérer ses absences comme un désistement à sa formation et l'étudiant n'aura plus le droit de se présenter au test de fin de session.

La justification tardive d'une absence (48 heures maximum après le jour d'absence) ne sera pas prise en compte.

**10.2. A partir de 10 minutes** de retard, l'étudiant sera noté **Absent** sur la liste de présence.

**10.3.** Pour les cours intensifs, à **partir de 10 minutes** de retard, l'étudiant devra attendre la pause pour entrer en classe.

**10.4.** En cas d'absence ou de retard, l'étudiant devra demander poliment au professeur les documents distribués pendant son absence.

## 11. Jours fériés.

L'établissement n'assure pas les cours, ni toute autre prestation les jours fériés. L'établissement sera également fermé durant la période de vacances d'hiver (calendrier disponible à l'accueil). L'établissement dispensera des cours d'été fin juillet-fin août.

## 12. Règlement intérieur

Veuillez consulter le règlement intérieur de cet établissement. Outre les conditions générales de l'Etablissement, le règlement intérieur s'applique aussi à l'ensemble des étudiants.

## 13. Réclamation

Si vous constatez un problème à propos des cours, des locaux, de l'accueil et que vous souhaitez nous le signaler, ou si vous souhaitez nous faire part de critiques ou de suggestions, un formulaire de réclamation est à votre disposition sur notre site dans la rubrique "Réclamation". Le formulaire étant anonyme, si vous souhaitez être recontacté n'oubliez-pas de préciser au minimum votre adresse e-mail avant d'envoyer votre réclamation.

## 14. Assurance

Les assurances maladie, accident et responsabilité civile sont obligatoires et à la charge de l'étudiant.

## 15. Autorisation d'utilisation de l'adresse mail et de l'image

**15.1** Dans un souci de communication, nous voudrions vous envoyer les nouvelles de cet établissement à votre adresse e-mail. Votre adresse e-mail faisant l'objet d'un traitement autorisé, vous disposez, à tout moment, conformément à la loi n 78-17 du janvier 1978, d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression de l'information relative à votre adresse e-mail. Pour l'exercer, adressez vous à [fj@aaa-paris.com](mailto:fj@aaa-paris.com), [fc@aaa-paris.com](mailto:fc@aaa-paris.com) ou [fk@aaa-paris.com](mailto:fk@aaa-paris.com). Votre adresse e-mail est exclusivement à l'usage chez AAA.

Veuillez cocher **Oui**, si vous souhaitez avoir les nouvelles de cet établissement.

Oui       Non

**15.2** Vous autorisez l'établissement à faire et à utiliser vos images prises lors des activités de l'établissement pour un usage interne, sur le site et sur les réseaux sociaux.

Oui       Non

## 16. La note en cas de vol

Merci de faire toujours attention à vos objets personnels. A.A.A décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'objets dans ses locaux.

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »

Le \_\_\_ / \_\_\_ / 202\_\_

A.A.A. Institut supérieur de langues  
Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé  
21, rue d'Antin 75002 Paris  
Tél : 01 42 66 69 05  
Fax : 01 47 42 59 09  
Site : [www.aaaparis.net](http://www.aaaparis.net)